



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carrière

Question écrite n° 67423

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport sur l'encadrement supérieur et dirigeant de l'État rendu par l'Inspection générale de l'administration (IGA), le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le contrôle général économique et financier (CGEF). Selon ce rapport, au 31 décembre 2012, 25,4 % des hauts fonctionnaires sont des femmes. La féminisation de l'encadrement supérieur et surtout dirigeant est une priorité fixée par les gouvernements successifs et suit une évolution positive mais encore trop timide. Il lui demande de lui indiquer la répartition par sexe et par âge des effectifs de ses services et en particulier de l'encadrement supérieur.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a poursuivi en 2014 la politique de féminisation de l'encadrement dirigeant et supérieur. Concernant les cadres dirigeants, le nombre de femmes nommées est passé de 4 à 6, représentant ainsi 60 % de ces emplois. S'agissant de l'encadrement supérieur, la proportion de femmes nommées sur des emplois de chef de service et de sous-directeur est passée de 25,4 % en 2013 à 27,8 % en 2014. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a procédé à des recrutements de fonctionnaires plus jeunes. La proportion de chefs de service et de sous-directeurs de moins de 50 ans est passée de 30,5 à 32 % entre 2013 et 2014. La proportion des plus de 60 ans sur ces mêmes fonctions est passée de 17 à 13 % sur la même période.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67423

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8885

Réponse publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 925